

Initiatives ministérielles

M. Bellemare: J'invoque le Règlement, monsieur Le Président. Comme le microphone du député de Lévis s'est fermé, il nous manque une partie de son allocution. Je me demande s'il ne pourrait pas revenir sur la partie du texte qui nous manque.

Le Président suppléant (M. Kilger): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement comme tel. Le député en question n'a pas de texte, je crois qu'on devra se fier au hansard.

M. Dubé: Pour rassurer le député de Carleton—Gloucester, monsieur Le Président, il y a le hansard. Par conséquent, vous pourrez lire mon discours demain. Mais j'apprécie beaucoup, car cela démontre que vous portez beaucoup d'intérêt à mon discours. Il est intéressant de parler à la Chambre lorsqu'il y a des députés qui s'intéressent à ce qu'on dit, et je les en félicite.

• (1735)

Cependant, je ne veux pas paraître ici, au cours des deux dernières minutes qu'il me reste, comme un gars qui est opposé aux changements. Au contraire, pour ceux qui me connaissent dans ma communauté, je suis en général quelqu'un qui s'identifie aux changements, qui est d'accord avec des changements. Mais je pense qu'il y aurait deux changements que les commissions devraient peut-être étudier. Comme premier changement, je pense qu'il est louable de viser à une certaine équité dans la représentation du nombre d'électeurs par comté; c'est louable. En démocratie, c'est correct. Mais tantôt j'ai aussi parlé des inconvénients que cela pose lorsqu'il y a trop de changements.

Il y a des pays où il y a le système de représentation proportionnelle. Je pense que ce serait quelque chose à regarder. Ici je consultais la dernière commission qui s'est penchée là-dessus; elle n'a pas beaucoup traité de cela. Il existe de gros rapports, mais on pourrait réviser tout cela.

Il y a un autre changement, monsieur Le Président, et le plus important, je pense, qu'on devrait faire ici au Canada ou dans n'importe quelle démocratie: le financement des partis politiques. Le financement des partis politiques serait un meilleur moyen de renforcer, d'améliorer la démocratie, plutôt que de modifier les cartes électorales à tout bout de champ, à mon avis.

Au Québec, en 1977, il y a eu ce qu'on appelait la Loi 2, la loi qui prévoyait justement le financement des partis politiques par des individus, et non pas par des sociétés, des syndicats, des compagnies, des entreprises. Qu'est-ce que cela a eu pour effet? C'est que cela a éliminé beaucoup de... souvent en politique il y a la perception. Depuis ce temps, les gens ont l'impression que leur gouvernement est moins victime de pressions indues d'entreprises sur la gestion des affaires de l'État. Je pense que cela serait une amélioration que les gens du Parti réformiste devraient également appuyer. C'est pour améliorer les moeurs électorales, pour améliorer la gestion gouvernementale, puis finalement libérer les députés des différents comtés de différentes pressions qu'ils peuvent avoir à ce sujet-là.

Je pense que ce serait un progrès extraordinaire et je ne comprends pas encore, malgré qu'il y ait des gens qui en avaient traité dans le cadre de cette Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, finalement, ce qu'on voit comme résultat, malgré les audiences où les gens de la population étaient

largement d'accord là-dessus, c'est que finalement c'est presque resté lettre morte.

Pour ma part, si j'ai une suggestion à faire, et je vais conclure là-dessus, il faudrait vraiment accorder une importance au financement des partis politiques par voix populaire.

[Traduction]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur Le Président, c'est pour moi un honneur de participer au débat concernant l'adoption en deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre du projet de loi C-18, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Je ne m'engagerai pas dans un débat sur des questions qui n'ont pas vraiment rapport au projet de loi ou à son idée maîtresse parce que le temps dont nous disposons est limité et parce que, comme vous le savez probablement, je n'ai pas l'habitude de m'engager dans ce genre de débat.

Je vais simplement vous expliquer pourquoi j'appuie le projet de loi. Je me contenterai de parler de ma circonscription, celle de Bonavista—Trinity—Conception, pour essayer de vous expliquer, monsieur Le Président, à vous ainsi qu'à mes collègues des deux côtés de la Chambre, comment mes électeurs perçoivent la situation. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et je dois dire que les électeurs qui m'ont téléphoné sont sidérés. C'est le mot qui traduit le mieux leur réaction. Ce qui se produit les sidère.

Voyons la chronologie des événements, dans leur optique. J'aimerais rectifier une observation qui a été faite à la Chambre. La dernière modification n'a pas eu lieu en 1980, mais bien en 1988. Elle a eu lieu quand j'ai entrepris ma carrière politique, et je vais vous expliquer ses répercussions sur ma circonscription. La circonscription s'appelle Bonavista—Trinity—Conception depuis longtemps. Je crois que ce nom décrit fort bien les trois baies de la côte est de Terre-Neuve, soit la baie Bonavista, la baie Trinity et la baie Conception. Avant que les limites actuelles n'existent, la partie sud de ma circonscription englobait la partie nord de la baie Conception, traversait cette baie presque en ligne droite, en descendant, et l'ancienne limite englobait la partie nord de la baie Conception et englobait toute la baie Trinity, à l'exception de la partie sud de la baie Bonavista, jusqu'au sud, mais ne comprenait pas le célèbre parc national Terra Nova.

• (1740)

Après le dernier recensement et l'étude de la commission que nous cherchons maintenant à mettre en veilleuse, on a fait valoir, à juste titre, que la circonscription Bonavista—Trinity—Conception devrait inclure toute la baie Bonavista parce qu'il y avait là des collectivités partageant les mêmes intérêts pour l'émission des licences de pêche, des raisons géographiques et autres.

On a dit qu'il faudrait inclure toute la baie Bonavista. On a dit également qu'il ne faudrait pas inclure certaines collectivités dans la partie sud de l'ancienne limite—je pense qu'il y en avait sept, Brigus, Collier's, Whitbourne, Georgetown et Markland—parce qu'elles étaient plus proches de St. John's et qu'elles